

# HC BULLE-LA-GRUYÈRE

Concept de protection pour les entraînements & matchs dès le 18 août 2020



## Nouvelles conditions cadres

Depuis le 6 juin 2020, les entraînements sont à nouveau autorisés dans tous les sports, sous réserve du respect des concepts de protection propres à chaque club. Le 22 juin, de nouvelles modifications sont entrées en vigueur. Pour les activités sportives nécessitant un contact physique étroit et constant, il est recommandé d'organiser l'entraînement par groupes fixes. On parle de contact étroit lorsque des personnes restent longtemps (plus de 15 minutes), ou de manière répétée, à une distance de moins de 1,5 mètre les unes des autres, sans mesure de protection.

**Les cinq principes suivants doivent être respectés :**

### 1. Pas de symptômes à l'entraînement

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont **PAS** autorisées à participer aux entraînements. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

### 2. Garder ses distances

Lors du trajet aller, de l'arrivée dans l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions, lors de la douche, après l'entraînement et lors du trajet retour – dans ces situations ou d'autres similaires, gardez encore une distance de 1,5 mètre avec les autres personnes et renoncez aux poignées de main ou « high five ». Lorsque la distance ne peut être garantie, il est nécessaire de porter un masque ou d'installer une séparation appropriée (par exemple un plexiglas). Les contacts corporels sont seulement autorisés, dans tous les sports, au moment de l'entraînement à proprement parler.

### 3. Se laver soigneusement les mains

Le fait de se laver les mains joue un rôle clé en matière d'hygiène. Il est donc important de se laver les mains avec du savon, avant et après l'entraînement, pour se protéger soi-même et son entourage.

### 4. Etablir des listes de présence

Sur demande, les contacts étroits doivent pouvoir être attestés aux autorités sanitaires pendant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des personnes, le club tient des listes de présence pour tous les entraînements. La personne responsable de l'entraînement est chargée de tenir une liste exhaustive et exacte ainsi que de la remettre à la personne responsable du plan coronavirus (voir point 5). Le club est libre de décider de la forme sous laquelle il souhaite tenir ces listes (par exemple : doodle, application, Excel, etc.).

### 5. Désigner une personne responsable au sein du club

Chaque organisation qui prévoit de reprendre les entraînements doit nommer un(e) responsable du plan coronavirus. Cette personne est chargée de veiller à ce que les règlements soient respectés. Dans notre club, il s'agit de Didier Pythoud. Si vous avez des questions, veuillez le/la contacter directement (079/212.85.47)

## Prescriptions spécifiques

*Le HC Bulle-La Gruyère se tient aux directives de la confédération, de Swiss Olympic et Swiss Ice Hockey. En plus du concept de protection de la patinoire (Espace Gruyère) nous demandons de respecter les consignes suivantes jusqu'à nouvel ordre de manière stricte pour les matchs et entraînements :*

### **Matériel pour les entraînements & matchs/tournois**

- Le matériel personnalisé est utilisé de cette façon
- Chaque participant utilise sa propre gourde
- Chaque participant reçoit son maillot d'entraînement qu'il gardera (catégorie U20 – 2<sup>ème</sup> ligue)
- Pas de nourriture ouverte, chacun prend son snack et élimine les déchets correctement
- Le Staff aide à désinfecter le matériel utilisé

### **Zone banc des joueurs & accès aux vestiaires**

- L'accès est limité : seul les joueurs & membres du staff, fonctionnaires et soigneurs portent un masque
- Les parents emmènent leurs enfants jusqu'à la porte d'entrée de la patinoire, l'accès aux vestiaires est interdit (distances). En cas d'exception le port du masque est obligatoire
- Les bancs utilisés ainsi que le haut des bandes sont à désinfecter par le staff

### **Vestiaires & douches**

- Respecter les distances (max 14 personnes), sinon le port du masque est obligatoire
- Douches : utiliser chaque 2ème douche (un après l'autre et douche rapide)
- Sèche-cheveux et séchage des gants sont interdits
- Pendant la présence dans les vestiaires, les portes restent ouvertes (l'aération est importante).
- À la fin de l'utilisation des vestiaires, le staff aide à désinfecter les surfaces qui ont été touchées (poignées de porte et interrupteurs)

### **Matches/tournois à domicile HC Bulle-La-Gruyère**

- Le HC Bulle-La Gruyère informe les adversaires suffisamment tôt sur les mesures mises en place
- L'adversaire se charge de prendre assez de matériel de protection pour sa propre équipe (masques & gants)
- Le thé est à servir par le staff muni de gants et d'un masque
- La collation après le match est servie par le staff muni de gants et de masques. Utiliser de la vaisselle jetable, des boissons individuelles et débarrasser correctement les déchets

### **Vestiaire des arbitres**

- Maximum 3 personnes, sinon port du masque est obligatoire
- Après usage, les surfaces qui ont été touchées sont à désinfecter chacun est auto-responsabilisé (poignées de porte et interrupteurs)

### **Chronométrage/banc des pénalités**

- Staff & fonctionnaires port du masque obligatoire

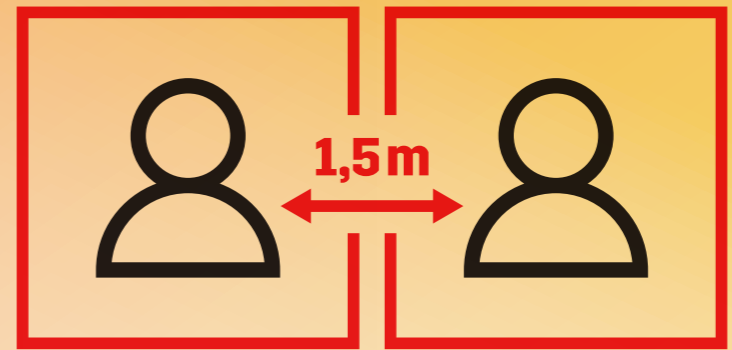
Bulle, le 15 août 2020

au nom du comité du HC Bulle La Gruyère

# Spirit of Sport



Respect des **règles d'hygiène** de l'OFSP



**Respect des distances**  
(garder 1,5 m de distance si possible)



Participation aux entraînements/compétitions **sans symptômes**



Respect du **concept de protection** des clubs et des exploitants d'installations sportives



## Manifestations sportives

- avec max. 1000 athlètes
- avec max. 1000 spectateurs
- groupes de max. 300 personnes si une distance de 1,5 mètre ne peut pas être assurée



**Listes de présence**  
(traçabilité des contacts proches – Contact Tracing)



Entraînements de sports avec contact physique étroit **en groupes fixes**  
(recommandation)